

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Il conviendra comme les années précédentes d'engager le débat.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 n°2005- 1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

1. Environnement économique local et national, contexte financier

- Environnement économique et contexte financier**

LES PRICIPAUX TAUX

EONIA	2.21	13/01/2006
T4M	2.26	13/01/2006
Euribor 1 mois	2.39	13/01/2006
Euribor 3 mois	2.51	13/01/2006
Euribor 6 mois	2.64	13/01/2006
Euribor 12 mois	2.82	13/01/2006
OAT 10 ans	3.27	13/01/2006

EONIA	2.144	12/01/2009
T4M	2.4511	12/01/2009
Euribor 1 mois	2.377	12/01/2009
Euribor 3 mois	2.653	12/01/2009
Euribor 6 mois	2.716	12/01/2009
Euribor 12 mois	2.782	12/01/2009
TEC 10	3.52	12/01/2009

Depuis l'été 2007, l'économie mondiale ralentit en raison de trois chocs conjoncturels : crise immobilière, volatilité des cours du pétrole et des autres matières premières et enfin tourmente financière. L'activité a commencé à baisser dès le deuxième trimestre 2008 dans la zone euro.

En France comme dans la plupart des pays, l'inflation a atteint des niveaux records en raison de la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires. Le taux d'inflation a ainsi culminé, en France, à +3.6% en juin et juillet. Le reflux brutal des cours des matières premières, depuis la mi-juillet, permet d'anticiper un taux en fin d'année 2008 légèrement supérieur à 2%.

Les collectivités sont très exposées à la flambée du prix des matières premières. La surchauffe des matières agricoles a donc eu des conséquences sur les dépenses de restauration collective.

L'envolée des matières premières ferreuses ou naturelles a considérablement gonflé les dépenses d'investissement de la commune. L'indice des prix à la construction a pris 20% en trois ans mais surtout 10% depuis un an.

Alors que la dette de la commune augmente, la commune doit faire face à des taux d'intérêt galopants dopés par la crise de liquidité, notamment pour la partie court terme, qui sont au plus haut depuis l'avènement de l'euro. La commune va subir la surenchère du coût de l'argent supporté par les banques qui le répercutent sur leurs clients. Les lignes de trésorerie qui arboraient, il y a un an des marges de 0.05% à 0.10%, sont dorénavant commercialisées avec des conditions de 1.20%. Il en va de même pour les emprunts long terme. Les prêteurs après des années de marge faciales très faibles dues à une concurrence effrénée souhaitent saisir l'occasion pour augmenter leurs marges. L'environnement économique et financier ainsi que les projets de réforme fiscale suscitent nombre d'interrogations.

- **Panorama local**



Traversé par deux axes majeurs de communication qui relient TOULOUSE à PARIS d'une part et BORDEAUX d'autre part, le Tarn-et-Garonne se trouve dans une situation privilégiée de carrefour.

La commune de Nègrepelisse est située à 15 km au Nord-Est de Montauban. Comme la majorité des communes situées à peu de distance d'un grand centre urbain elle subit la pression d'un développement important de la population et de l'urbanisme.

La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2008. Les populations légales de chaque commune ont été établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Afin d'assurer le traitement des communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2004-2008, soit le 1^{er} janvier 2006. Cette nouvelle population légale se substituera, le 1^{er} janvier 2009, à celles qui font actuellement référence, issues du recensement général de la population de 1999. Elle sera ensuite actualisée tous les ans ; ainsi la commune recevra, fin 2009, de nouveaux chiffres de population qui prendront effet le 1^{er} janvier 2010. La population légale est de 4 580 habitants soit une augmentation de 1 046 habitants (+ 29.60%). La population recensée en 2008 s'élève à 4 799 habitants.

La population du Tarn-et-Garonne est de 233 360 habitants avec un gain entre 1999 et 2006 de + 27 360 habitants.

La commune de Nègrepelisse compte à ce jour 115 entreprises inscrites au RCS. Il y a eu 20 immatriculations en 2008 au RCS et à la chambre des métiers pour 6 radiations. La création d'entreprises progresse sur le canton de Nègrepelisse.

Trois entreprises de Nègrepelisse sont dans le Top 100 des entreprises industrielles du Tarn-et-Garonne (15^e, 17^e, et 88^e). Deux sont dans le top 100 des commerces et services (44^e et 51^e).

2. **Situation financière de la commune**

- **Présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice et évolution des principaux postes budgétaires**

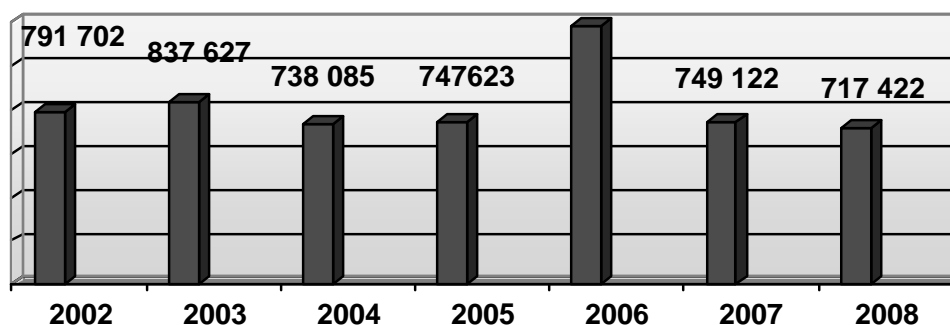
Le tableau ci-dessous retrace les masses budgétaires les plus significatives pour les sept dernières années.

Il ne s'agit pas ici d'arrêter les comptes budgétaires de l'année 2008, mais de poser les principes de l'année à venir.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation	1 082 157 €	1 280 513 €	884 674 €	1 006 907 €	1 386 492 €	1 009 834 €	1 000 755 €
Excédent N – 1 repris au B.P.	290 455 €	442 886 €	146 589 €	259 284 €	205 043 €	260 712 €	283 333 €
Dépenses de fonctionnement	3 348 560 €	2 850 764 €	2 956 982 €	2 945 814 €	3 318 830 €	3 499 669 €	3 748 914 €
Recettes de fonctionnement	4 140 262 €	3 688 391 €	3 695 067 €	3 693 437 €	4 332 279 €	4 248 791 €	4 466 336 €

Excédents de fonctionnement avant reprise excédent N-1

1181 449



Cet excédent est un indicateur fondamental pour qualifier la santé financière de la commune.

Les montants exprimés pourront être modifiés après réception du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la commune.

Avant reprise de l'excédent N – 1, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **717 422 €** légèrement inférieur aux années précédentes si l'on excepte 2006 où avait été reprise une provision devenue sans objet de 501 518 € qui avait gonflé mécaniquement les recettes de fonctionnement.

L'excédent reporté au Budget Primitif 2009 s'élèverait en tenant compte des restes à réaliser à environ **213 000 €**

En terme d'analyse financière, l'excédent de clôture se comprend comme un fonds de roulement. La commune dispose en 2009 d'un fonds de roulement de 21 jours contre 28 en 2008 et 30 jours en 2007.

Il ne faut pas que cet excédent soit trop élevé, sinon cela signifie que la commune a fait appel à l'emprunt trop tôt.

La commune subit la hausse et la volatilité des taux d'intérêt qui intervient au moment où l'encours de dette s'accroît. Cependant sur la période, les frais financiers ont tout de même baissé et sont passés de 435 007 € en 2001 à 349 256 € en 2008 soit une baisse de 19.71%. La commune maintient une gestion rigoureuse des dépenses courantes (chapitre 11).

Ce budget 2008, comme en 2007 est un budget d'accompagnement et de soutien de la croissance de la commune.

Il convient également de préciser que cet excédent est réalisé sans subvention d'équilibre au budget de la micro-centrale hydraulique.

En effet, au Budget Primitif 2008, une subvention d'équilibre importante de 33 707 € avait été prévue pour le Budget Annexe d'Electricité qui n'a pas été nécessaire.

Depuis 1996, la commune a versé 446 072 € de subventions d'équilibres au budget de la micro-centrale pour équilibrer ses comptes.

Les marges de manœuvre dégagées par la commune lui permettent de neutraliser l'impact de la production de la micro-centrale sur le budget général.

ANNEES	PRODUCTION ELECT	SUBVENTION EQUILIBRE
1996	144 700.41 €	3 560.97 €
1997	112 355.56 €	127 438.06 €
1998	143 869.79 €	73 822.24 €
1999	195 374.36 €	€
2000	224 985.52 €	€
2001	156 376.32 €	€
2002	120 274.37 €	71 337.04 €
2003	143 824.52 €	46 067.00 €
2004	182 341.37 €	26 000.00 €
2005	143 545.13 €	58 911.03 €
2006	186 629.00 €	4 965.00 €
2007	172 252.06 €	33 970.32 €
2008	244 789 €	€
TOTAUX	1 739 899 €	446 071.66 €

La bonne appréhension de la situation financière de la collectivité nécessite d'agrèger les comptes et les résultats financiers de la commune, avec ceux des budgets annexes qui engagent la responsabilité de la collectivité, ou qui disposent de financements prélevés sur le budget principal de celle-ci.

Ainsi, en ce qui concerne les budgets annexes, on peut les résumer dans le tableau suivant :

	CENTRALE	TRANSPORT	LOCATION SIMPLE	JCB	CCAS	MAISON DE RETRAITE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	181 148 €	8 838 €		32 476 €		10 300 228.11€
RECETTES	121 061 €	11 419 €		16 042 €		7 663 388.32 €
SOLDE INVESTISSEMENT	- 60 087 €	2 581 €		- 16 434 €		- 2 636 839.79 €
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	149 405 €	37 726 €	3 498 €	21 891 €	22 074 €	663 719.70 €
RECETTES	244 789 €	37 726 €	3 498 €	38 325 €	22 074 €	663 719.70 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	95 384 €	0 €	0.00 €	16 434 €	0 €	0 €
TOTAL						
DEPENSES	330 552 €	46 564 €	3 498 €	54 367 €	22 074 €	€
RECETTES	365 849 €	53 915 €	3 498 €	54 367 €	22 074 €	€
SOLDE FCT AVANT	35 297 €	7 351 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
AFFECTATION						
AFFECTATION	0 €	0 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
REPORT A NOUVEAU						
31/12/2008	35 297 €	7 351 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

L'ensemble des Budgets Annexes dégage au Compte Administratif 2008 un résultat global de clôture de 42 6478 € (hors maison de retraite). Les subventions d'équilibre en provenance du budget général vers ces budgets s'élèvent à 30 326 €.

Le total des dépenses des budgets annexes s'élève à 457 055 € pour 499 703 € de recettes.

- **Accélération des dépenses d'investissement**

La Commune a accru de manière très forte son niveau d'investissement en 2008. Le total des opérations réalisées en 2008 se monte à 3 284 114 € contre 2 706 206 € en 2007 et 1 865 794 € en 2006, soit une hausse de 76% en deux ans.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCIER	282 403.90 €		- 282 403.90 €
VOIRIE	664 540.48 €	94 732.00 €	-569 808.48 €
ECLAIRAGE PUBLIC	71 685.96 €	9 160.00 €	-62 525.96 €
EXTENSION DECHARGE	5 836.48 €		-5 836.48 €
ECOLES	5 457.63 €	4 447.91 €	-1 009.72 €
COURT DE TENNIS	92 157.15 €		-92 157.15 €
CVPC	53 368.63 €	82 540.00 €	29 171.37 €
MATERIEL	192 118.18 €	686.00 €	-191 432.18 €
BAT COMMUNAUX	46 128.71 €		-46 128.71 €
EGLISE	7 990.92 €		-7 990.92 €
MOULIN	34 926.02 €	17 386.16 €	-17 539.86 €
EXTENSION ECOLE MATERNELLE	379 334.49 €		-379 334.49 €
CIRCUIT BOTANIQUE	14 352.00 €	8 879.78 €	-5 472.22 €
AMENAGEMENT DE LA ZA	4 687.09 €		-4 687.09 €
PLU	374.50 €		-374.50 €
CENTRE D'ARTS APPLIQUES ALIMENT	10 006.73 €		-10 006.73 €
EXTENSION ECOLE PRIMAIRE	1 327 058.41 €		-1 327 058.41 €
MUR SUD OUEST CHATEAU	60 777.46 €	21 405.90 €	-39 371.56 €
MOBILIER URBAIN	30 908.80 €		-30 908.80 €
TOTAL OPERATIONS	3 284 113.54 €	239 237.75 €	-3 044 875.79 €

Les infrastructures ainsi réalisées sont les garantes du cadre de vie de nos concitoyens et du développement de notre territoire.

Par l'investissement, la commune contribue au développement économique, au dynamisme des entreprises et au maintien de l'emploi. Elle joue un rôle important pour le soutien de l'économie, en particulier dans la branche bâtiment et travaux publics, atteinte par la chute des commandes. Les travaux engagés par la commune ont par exemple générés 28 100 heures de travail pour l'entreprise BOURDARIOS et 7000 heures pour l'entreprise AYGOBERE.

- **Marges de manœuvre**

- **Concours financier de l'Etat et principales mesures fiscales**

A la conjoncture très défavorable, vue ci-dessus s'ajoutent les contraintes que l'Etat fait peser sur les collectivités, essentiellement en ressources humaines :

- entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 du décret du 27 février 2008 portant la majoration des 14 premières heures supplémentaires de 7 à 25% ;
- monétisation des comptes épargne temps : 4 jours en 2007 ;
- hausse du SMIC de 2.3% le 1^{er} mai dernier et revalorisation de la catégorie C. Le décret n° 2008-1449 du 22 décembre 2008 revalorise les échelles indiciaires des fonctionnaires de catégorie C (échelles 3,4,5et 6). Il prend effet de manière rétroactive au 1er juillet 2008.
- reprise d'antériorité des agents stagiaires et prise en compte de leur carrière antérieure, qu'elle ait été réalisée dans le public ou dans le privé ;
- hausse des cotisations IRCANTEC ;
- garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- hausse probable des cotisations salariales et patronales ;
- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui a fait l'objet d'une revalorisation de 0.5% au mois de mars et de 0.3% au mois d'octobre ;

L'ensemble de ces mesures va gonfler la masse salariale.

- 1 – L'enveloppe normée

Afin d'y voir plus clair, retour sur l'évolution des normes régissant les dotations de l'Etat aux collectivités.

Avec la loi de finances pour 1999 et notamment son article 57, est inauguré le « contrat de croissance et de solidarité ». Défini pour une durée de trois ans et reconduit chaque année jusqu'en 2007, il avait pour objet et effet de garantir une évolution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales fondée sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac auquel était ajoutée une part de croissance du PIB (20% en 1999, 25% en 2000 et 33% depuis 2001). Un tel système assurait aux collectivités une progression réelle de leurs ressources.

Changement de logique en 2008 avec le remplacement du « contrat de croissance et de solidarité » par le « contrat de stabilité ». Il s'agit désormais d'imposer aux dotations de l'Etat aux collectivités la norme de l'évolution « zéro volume » et ce, dans un souci affiché de faire participer ces dernières à l'effort de réduction du déficit public. Pour ce faire depuis 2008, l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités locales, c'est-à-dire toutes les dotations et subventions con fondues, doit évoluer au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat, c'est-à-dire à la seule inflation.

Le chiffre de l'inflation alors retenu est une prévision résultant d'hypothèses économiques annexées au projet de loi de finances. Or un décalage entre prévision et réalité peut présenter un manque à gagner énorme pour les collectivités, d'autant que l'Etat fait souvent preuve d'un grand optimisme lors de l'élaboration de ses calculs. A titre d'exemple, la loi de finances 2008 tablait sur une inflation de 1.8% alors que le « panier du maire » (indice spécifique qui mesure l'inflation constatée par les communes) a lui augmenté de 3.4%. De même, le gouvernement envisage pour 2009 une croissance de 0.2% à 0.5% alors que dans le même temps, il bâtit son projet de loi de finances sur une hypothèse de croissance de 1%.

La logique de la maîtrise de la dépense pour le budget de l'Etat remplace la logique contractuelle.

L'enveloppe normée évoluera de 2% en 2009. Cependant, l'intégration dans cette enveloppe du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), qui progresse de 12.8% en 2009, entraîne une diminution drastique des variables d'ajustement (-22.8%). Pour que l'équation soit respectée, le projet de budget met en place des mécanismes d'ajustement et remet en question les modalités d'indexation annuelle des autres dotations. Un certain nombre de dotations sont utilisées comme variables d'ajustement et de ce fait subissent des baisses conséquentes. Certaines dotations ayant dû rejoindre pour cela l'enveloppe normée, par exemple, des compensations d'exonérations fiscales relatives aux taxes foncières et professionnelles. La DGF, jusqu'à présent indexée sur l'inflation et la moitié de la croissance, voit son évolution limitée à l'inflation, alors même qu'elle doit absorber en 2009 les progressions de population, issues du nouveau recensement. Au total, selon l'Association des maires de France (AMF), hors FCTVA, les concours de l'Etat aux collectivités augmentent, en réalité, de 0.7%.

Les sénateurs ont relevé le montant de la dotation relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés. Il passe de 3 200 € par an et par station à 5 000 €. En effet, à compter de 2009 les passeports biométriques seront délivrés par la commune pour l'ensemble des habitants de la communauté de commune. Auparavant ce travail était effectué par les services préfectoraux.

- 2 – Mesures fiscales

L'Assemblée nationale a adopté, dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives pour 2008, l'exonération de la taxe professionnelle (TP) sur les investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Cette dernière avait été annoncée par le président de la République pour relancer l'économie.

Selon les dispositions inscrites dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2008, cette mesure prendra la forme d'un dégrèvement pour les investissements nouveaux (DIN) perpétuels : tout EBM acheté entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009 n'entrerait pas dans l'assiette.

Le gouvernement veut passer un « contrat » avec les collectivités locales afin qu'elles investissent. Ainsi, une avance sur le versement du FCTVA sera mise en place pour les attributions dues au titre des investissements réalisés en 2009, au lieu de 2011 selon les règles en vigueur. Pour bénéficier de cette mesure, les communes devront signer un contrat avec le Préfet. Contrat qui tiendra compte de l'effort d'investissement des collectivités en 2009 comparé avec le niveau de 2008.

- 3 – Bases d'imposition 2009

La réévaluation forfaitaire des bases des impôts locaux en 2009 a été fixée à 2.5% pour le foncier industriel et le foncier bâti, et à 1.5% pour le foncier non bâti.

➤ Endettement

La dette en capital au 1^{er} janvier 2001 était de 6 715 649 €. Elle est remontée à 7 129 744 € au 1^{er} janvier 2008. Sur la période on enregistre une légère hausse de 414 095 €, soit 6.16% en raison de l'augmentation très importante des investissements ces deux dernières années.

Il convient de souligner que la dette de la commune ne comprend aucuns produits structurés qui sont à l'origine de la crise financière.

ANNEE	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2001	6 715 649 €	1 172 855 €	402 975 €	769 880 €
2002	6 432 757 €	1 330 739 €	378 954 €	997 520 €
2003	5 665 237 €	1 008 097 €	327 235 €	680 862 €
2004	4 984 375 €	931 327 €	280 975 €	650 351 €
2005	5 452 993 €	1 116 302 €	277 715 €	838 587 €
2006	5 506 871 €	929 876 €	223 022 €	706 854 €
2007	6 000 017 €	1 021 218 €	250 945 €	770 273 €
2008	7 129 744 €	1 310 308 €	302 208 €	1 008 100 €

Les intérêts de la dette continuent de baisser passant de 402 975 € à 302 208 €, soit une baisse considérable de 25% sur la période notamment en raison de la renégociation intervenue en 2005, sans allongement de la durée des prêts.

De plus, il convient de préciser que la Commune est en pleine expansion, il suffit pour cela de reprendre les chiffres du dernier recensement et le nombre de permis de construire demandés.

ANNEE	PERMIS	Nbrs Maison + Nbrs Logement
1999	31	31
2000	20	39
2001	33	33
2002	36	128
2003	40	112
2004	42	137
2005	40	153
2006	57	57
2007	105	68
2008	77	203
TOTAL		

Le recours à l'emprunt est un mode de financement normal pour une collectivité locale bien évidemment en prenant certaines précautions.

Les raisons pour lesquelles l'emprunt doit être utilisé tiennent d'abord au caractère particulier de l'investissement public local. Le plus souvent, celui-ci s'effectue pour une durée de vie longue (les écoles par exemple). Il est donc normal et équitable que l'ensemble des générations qui utiliseront ces équipements soient amenés à participer à leur financement. L'emprunt n'est dès lors, que le moyen technique de permettre cette répartition de la charge sur l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs. Ce moyen est destiné à ne pas surcharger injustement la charge fiscale des contribuables actuels. Si l'emprunt n'avait pas été utilisé pour financer les investissements réalisés, il aurait fallu porter la fiscalité à un niveau beaucoup plus élevé beaucoup plus tôt.

Le volume de dette acceptable se mesure en rapport avec la capacité de la commune, d'une part, à payer les intérêts correspondant à cette dette, d'autre part, à rembourser le capital emprunté. Il dépend donc de la capacité de la commune à générer des ressources pérennes nouvelles.

La commune qui est en pleine croissance économique peut accepter un niveau d'endettement relativement important dans la mesure où l'accroissement des bases fiscales créera les recettes nouvelles nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital.

La commune a dégagé des marges de manœuvre et peut donc avoir recours à l'emprunt pour des investissements durables.

➤ **Fiscalité**

Un effort conséquent de maîtrise des taux fiscaux a été voulu et tenu, qui a permis de stabiliser les taux pour la période comprise entre 1999 et 2008.

ANNEE	T.H.	T.F.	T.F.N.B.	T.P.	Augmentation
1999	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	
2000	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	0 %
2001	16.15%	34.59%	171.54%	22.58%	0 %
2002	16.72%	35.80%	177.54%	23.37%	3.5 %
2003	14.12%	30.80%	149.65 %	19.74%	-15% en moy.
2004	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2005	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2006	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2007	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0 %
2008	14.12%	30.80%	149.65%	19.74%	0%

Cette situation a pu être obtenue par une meilleure gestion et maîtrise budgétaire, mais surtout par l'augmentation des bases fiscales. La commune profite pour la septième année consécutive de l'augmentation des bases d'imposition des différentes taxes. En effet, l'augmentation de la population (cf. tableau supra) génère des bases plus importantes permettant une stabilité des taux.

FISCALITE	2001	2002	2003	2004	
BASES NETTES	Var %	Var %	Var %		Var %
Total des bases	5 411 025 € -2.13%	5 736 700 € 6.02%	6 323 000 € 10.22%	6 511 900 € 2.99%	
Taxe d'habitation	2 207 462 € 5.46%	2 302 000 € 4.28%	2 510 000 € 9.04%	2 682 000 € 6.85%	
Foncier bâti	1 699 807 € 3.53%	1 773 000 € 4.31%	1 850 000 € 4.34%	1 954 000 € 5.62%	
Foncier non bâti	140 863 € 0.87%	143 700 € 2.01%	146 000 € 1.60%	149 900 € 2.67%	
Taxe professionnelle	1 362 894 € 17.60%	1 518 000 € 11.38%	1 817 000 € 19.70%	1 726 000 € 5.01%	

2005		2006		2007		2008	
6 789 700 €	4.27%	7 329 600 €	7.95%	7 976 835 €	8.83%	8 761 110 €	9.83%
2 808 000 €	4.70%	2 981 000 €	6.16%	3 297 000 €	10.60%	3 537 298 €	7.29%
2 057 000 €	5.27%	2 171 000 €	5.54%	2 316 000 €	6.68%	2 533 409 €	9.39%
153 700 €	2.54%	126 600 €	-17.63%	125 600 €	-0.79%	131 889 €	5.01%
1 771 000 €	2.61%	2 051 000 €	15.81%	2 238 235 €	9.13%	2 558 514 €	14.31%

Les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties conservent un rythme de progression très important avec 7.29 % pour la taxe d'habitation et 9.39 % pour le foncier bâti. Ces évolutions s'expliquent à la fois par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixée à 1.8% pour la 3^{ème} année consécutive, l'élargissement de la matière imposable liée au rythme soutenu de la construction de logements constaté depuis 1999 (cf. tableau).

Les bases de taxe professionnelle poursuivent leur forte progression en 2008 avec une hausse de 14.31 % générant un produit de 505 051 €, soit + 63 223 € par rapport à 2007.

Notre territoire est en pleine expansion économique. Face aux difficultés économiques, aider à l'installation des porteurs de projets ambitieux et attachés à leur terre natale ou d'adoption est un gage de développement. La création d'entreprises et d'emplois pérennes est une solution pour dynamiser le bassin d'emploi.

Le dynamisme de la commune dégage des marges de manœuvre et l'augmentation des bases fiscales liée à une saine gestion permettra de maintenir une stratégie de stabilisation de la pression fiscale.

Si le produit de l'impôt progresse grâce à l'augmentation des bases d'imposition, la pression fiscale sur chaque contribuable n'augmente pas. La municipalité de Nègrepelisse tient donc ses engagements en matière d'impôts.

Le produit perçu en 2008 (2 136 951€), qui englobe les compensations fiscales, enregistre une évolution de + 7.90 % par rapport à 2007 (1 980 529 €). Le produit perçu a augmenté de 29.27 % en quatre ans (1 653 019 € en 2004).

La ville a reconquis des marges de manœuvre budgétaires qui vont lui permettre de financer de manière équilibrée des investissements futurs importants sans recourir aux augmentations d'impôts.

Pour l'année 2009, il n'est pas prévu d'augmenter les taux afin de limiter la pression fiscale sur chaque contribuable.

En résumé, pour l'exercice 2008 de la commune :

- Une stabilité des taux fiscaux ;
- Une très forte croissance des investissements ;
- Une reprise contenue de l'endettement.

Depuis 2001, la marge de manœuvre financière de la commune a été progressivement restaurée et la pression fiscale est maîtrisée avec une stabilité de nos taux. Aucune augmentation de taux n'a été votée depuis 2002. En parallèle de ces efforts, de nombreux chantiers ont été réalisés, ils se poursuivront lors des années à venir.

3. Bilan de l'année écoulée

En 2008 s'est terminée une nouvelle étape d'équipements majeurs pour la commune de Nègrepelisse.

Le grand chantier de l'année concerne bien évidemment la fin des travaux de la maison de retraite communale. Les services à la personne constituent une réponse aux besoins émergents de la société et notamment le vieillissement de la population qui crée de nouveaux besoins en termes de services.

En cet effet, la commune de Nègrepelisse apporte une réponse de proximité en permettant aux habitants de Nègrepelisse en perte d'autonomie d'être accueillis sur leur commune et de profiter d'un équipement de qualité, tant au niveau des soins que du cadre de vie en créant une maison de retraite de 80 lits. Une autre caractéristique de la population âgée aujourd'hui est l'augmentation des cas de dépendance psychique. Sur les 80 lits créés l'EHPAD de Nègrepelisse réserve 20 lits à l'accueil de personnes âgées désorientées et 5 places en accueil de jour. Le Centre Communal d'Action Sociale porte le projet. En effet, les centres d'action sociale sont autorisés par la loi du 30 juin 1975 à créer et gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social.

La prise en compte globale de la personne âgée a en permanence guidé la réflexion du CCAS dans l'identification des besoins des personnes accueillies et très rapidement la notion de bien-être s'est imposée comme étant le 1^{er} besoin à satisfaire. C'est en se fondant sur les valeurs humaines que le CCAS de Nègrepelisse a arrêté le principe que le projet de vie de la future EHPAD devait être exclusivement fondé sur les besoins et souhaits de la personne âgée.

En créant ce type d'établissement l'objectif de la commune est de répondre tout d'abord aux besoins existants sur la commune et de permettre aux personnes âgées d'être soignées sur place le plus longtemps possible.

La maison de retraite a créé 48 emplois (équivalent temps plein). Ce qui n'est pas négligeable dans un contexte difficile pour l'emploi.

Cette maison de retraite s'inscrit en complément de l'hôpital et de la Maison d'Accueil Spécialisée. Le montant des travaux, y compris les honoraires s'élève à 8 630 624 € HT. Elle représente 26 000 heures de travail pour l'entreprise BOURDARIOS et 7 000 heures pour l'entreprise AYGOBERE, entreprises domiciliées sur la commune.

La maison de retraite a ouvert en août et affiche aujourd'hui un taux de remplissage de 100%. Le prix de journée est de 52.45 €.

La commune adapte également les locaux scolaires aux besoins futurs afin de garantir des conditions d'accueil de qualité pour les enfants et un équipement performant. Il y avait 496 écoliers à la rentrée 2006, ils sont aujourd'hui 591, soit +95 enfants en deux ans.

Ces extensions apporteront une réponse architecturale intégrant les paramètres de qualité environnementale. L'objectif étant de créer des bâtiments sains, tout en limitant l'impact sur l'environnement de ceux-ci.

Les objectifs définis dès à présent sont :

- ▶ Les bâtiments ayant pour mission d'accueillir de très jeunes enfants, la qualité de l'air intérieur sera la cible prioritaire (choix des matériaux de second œuvre, système de ventilation et de chauffage).
- ▶ Les bâtiments seront construits avec un objectif quantifié en terme de consommation d'énergie pour le chauffage.
- ▶ La qualité environnementale aura également un objectif pédagogique. Les bâtiments devront permettre la récupération des eaux de pluie et l'utilisation de celles-ci par les enfants pour l'entretien du jardin. Des panneaux solaires thermiques permettront de chauffer l'eau chaude sanitaire.
- ▶ L'utilisation d'énergies renouvelables, la durabilité des matériaux et leur mode d'entretien seront pris en considération.

Les dispositifs mis en place pour améliorer la qualité environnementale du bâtiment devront également avoir un aspect pédagogique, l'objectif est de rendre les usagers, et principalement les élèves, acteurs de la gestion environnementale de l'école.

Concernant l'école maternelle, le bâtiment sera construit avec un objectif quantifié en terme de consommation d'énergie pour le chauffage, conformément au label suisse minergie, cette consommation maximum a été fixée à 40 kw/h/m².

Le montant des travaux (y compris les honoraires) de l'école primaire s'élève à 1 437 871 € HT.

Les travaux ont démarré le 28 septembre 2007 et le bâtiment a été disponible pour la rentrée scolaire 2008/2009. Il comprend quatre classes, une salle d'activité, une bibliothèque, des locaux administratifs. En complémentarité de cette extension, la rénovation et l'agrandissement des bâtiments municipaux de la restauration scolaire ont été entrepris. Ils consistent en l'agrandissement et la modernisation de la cuisine centrale et en la rénovation de la salle de restauration et de la salle polyvalente. La cantine municipale a confectionné 34 000 repas en 2008.

Le montant des travaux d'extension de l'école maternelle s'élève à 855 468 € HT. Les travaux ont démarré en mai 2008 et seront terminés pour la rentrée 2009/2010.

Le programme voirie cette année encore a été très important :

Le programme 2008 de réfection de voirie était le suivant :

- VC 10 : du VC 3 jusqu'à la déchetterie : revêtement ;
- Chemin du Breil : VC 16 du 958 au hameau du Breil ;
- Aménagement de l'Avenue des Anciens Combattants d'Indochine.

Le chantier phare en 2008 en ce qui concerne la qualité de vie urbaine est la création du jardin du temple. Le centre historique étant constitué d'un tissu dense, il est peu adapté aux modes de vie actuels, néanmoins, il constitue une réserve de bâti non négligeable. L'objectif était d'équiper la bastide d'un « poumon vert » permettant d'améliorer son attractivité sur le plan résidentiel.

D'autre part, cet aménagement étant à proximité d'une école primaire et maternelle, d'une maison de retraite, des commerces et de la place où se tient le marché hebdomadaire, il a pour fonction de désengorger le centre ancien lors des pics d'activité : sortie des écoles, marché... et donc de pérenniser l'activité économique en centre ancien. Le jardin permet de mettre en valeur le temple de Nègrepelisse, édifice du XIX^{ème} siècle (classé au MH) et de lui offrir un espace de promenade dédié. Il offre une pause de fraîcheur avec un bassin orné de plantes d'eau.

Création d'un nouveau parc de stationnement avenue du Colombier, de deux espaces canins et installation de six distributeurs de sacs.

Classement en voirie communale des chemins d'exploitations suivants :

- N°10 → Gibelot au VC 14
- N°18 → du 958 à Maubert VC 14
- N°9 → du VC 14 au CE 10
- N°26 → du VC 11 à impasse Saint-Gilles
- N°40 → du VC 9 à la D 64
- N°41 → du VC 9 au 958
- N°37 → du 958 au 115
- N°34 → du 115 au VC 5
- N°31 → du VC 5 au 115
- N°30 → du VC 5 au VC 12
- N°29 → du VC 12 au VC 3
- N°91 → du VC 10 au VC15
- N°87 → du VC 24 à la D65
- N°112 → du VC 24 au VC 6
- N°79 → du VC 24 au VC 8

L'objectif principal de ces aménagements est de favoriser la déambulation et la promenade des piétons tout en maintenant un trafic automobile ne figeant pas la circulation de la bastide en offrant aux automobilistes des places de stationnement. Le montant des travaux de voirie (y compris les restes à réaliser) s'est élevé à 717 909 € TTC.

Ce programme ambitieux de voirie répond aussi au double objectif de sécuriser la circulation, mais aussi d'embellir et de moderniser le centre urbain et de rendre notre commune toujours aussi agréable à vivre. Un important programme de mobilier urbain (bancs, bornes, poubelles, signalétique des essences de l'île et du bois de Montrosies) est venu accompagner ce programme de voirie.

La construction d'infrastructures dans le centre ville dope la vitalité économique et commerciale du cœur de ville.

4. **Perspectives pour l'année à venir**

Après deux années de forte hausse des investissements et de l'endettement, 2009 sera une année de pause afin de reconstituer des marges de manoeuvre. Il ne faut pas perdre de vue que tout investissement a pour corollaire de nouvelles charges de fonctionnement.

Les services à rendre à une population qui ne cesse d'augmenter et de se diversifier continueront d'orienter la prévision de travaux.

Comme annoncé, le grand chantier des années à venir sera l'aménagement de l'esplanade du château avec la construction d'un centre culturel. Il convient maintenant de donner un usage au château.

En effet, les trois tours rondes et les vestiges du donjon carré permettent une réutilisation plausible de la salle longitudinale donnant sur l'Aveyron.

Le projet consiste à :

- Compléter la voûte partiellement existante de cette salle,
- Desservir cet ensemble en se servant des tours qui flanquent les angles.

Les vestiges réhabilités et remis en valeur permettront une utilisation spécifique du monument en utilisant ce volume en créant un centre culturel qui permettra le développement d'une offre culturelle.

Au cœur d'un territoire rural où les productions agricoles, les us et coutumes de la table, le patrimoine culinaire et la transmission des savoir-faire représentent des enjeux importants, la ville de Nègrepelisse développe depuis 2004, un centre dédié à la création artistique contemporaine. Dans un contexte où la recomposition sociale pose de nombreuses questions quant aux pratiques sociales et culturelles liées aux origines mais également aux représentations symboliques du milieu rural. La cuisine propose un lieu de réflexion, de sensibilisation, de médiation et de rencontre couronné en 2006 par le succès de Bouchées Doubles collaboration entre dix designers et dix artisans des métiers de bouche dont un catalogue édité par JM Place éditions retrace le parcours.

L'année 2007 a exploré les enjeux du « manger dehors » qui a aboutit à la création de mobiliers pérennes dédiés au pique-nique, installés sur l'île et réalisés par 5.5 designers. En 2008, La cuisine a lancé une réflexion sur les us et coutumes de la table avec le programme « manger ensemble ». Le futur centre ferait ainsi participer à ses actions des chercheurs de différentes disciplines, des artistes, des designers, des conservateurs et commissaires d'exposition, des enseignants, des étudiants, des artisans, des industriels français et étrangers.

Le centre d'art La cuisine est subventionné à hauteur de 80%. De plus, la Région et le Département se sont engagés à nous soutenir pour 20% et 25% respectivement dans le projet, ainsi que l'Etat pour la partie études (FNADT). L'année 2009 sera consacrée au choix du maître d'œuvre et aux études pour un commencement des travaux en 2010.

L'autre projet phare de l'année 2009 concernera la mise en place d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur.

Dans le cadre de la maîtrise et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, la commune de NEGREPELISSE a engagé, en partenariat avec le Pays Midi-Quercy, une réflexion sur la mise en œuvre d'une chaufferie au bois déchiqueté avec un réseau de chaleur urbain.

Le projet concerne la création d'une chaufferie centrale et d'un réseau de chaleur qui alimenterai les écoles primaire et maternelle et leur extension respective, la cantine et la salle polyvalente associée, les bâtiments de la communauté de commune et le groupement de logements HLM « Les Marchats », la maison de retraite spécialisé, les écoles primaire et maternelle de l'école privée Sainte-Thérèse, l'hôpital local ainsi que la salle Turenne.

L'ensemble des bâtiments seront chauffés depuis une chaufferie centrale comprenant une chaudière bois couvrant en moyenne 80% des besoins et une chaudière fuel en appoint, via un réseau de chaleur. 2009 sera consacrée à la finalisation technique, juridique et financière du projet.

Le club de canoë et kayak souhaite donner plus d'ampleur à ses activités et s'ouvrir davantage à la pratique « loisirs » régulière et occasionnelle. Pour cela, la construction d'une base nautique dédiée au canoë-kayak et disciplines associées mais aussi à la pédagogie de l'environnement en collaboration avec le club de pêche de Nègrepelisse est devenue une nécessité. Cette base sera un équipement sportif mais aussi un lieu touristique dédié aux activités canoë, kayak et pêche. Ce projet intègre la protection de l'environnement avec un espace de sensibilisation à la nature et ses nouvelles technologies. Le club est soutenu dans sa démarche par le Comité Départemental de Canoë kayak du Tarn-et-Garonne qui s'associe au projet. En 2009, études et dépôt du permis de construire.

La commune poursuivra ses efforts de modernisation de la voirie.

- VC 3 : trottoirs, éclairage public et revêtement, du CD 115 jusque après la côte ;
- Chemin de Trotequo (CE 87) ;
- Chemin de Fromental (CE 91) ;
- Chemin du Breil (VC 9) ;
- Chemin des Pradals ;
- Aménagement d'un parking en face du stade de rugby ;
- Etudes de l'aménagement rue des Fossés, rue Lemouzy, rue des Mimosas et petite rue de la piscine.

Afin de faciliter la circulation dans le centre de la bastide et de sécuriser les voies, la petite rue des écoles sera piétonne (sauf riverains et livraisons). La rue Marcelin Viguié sera en sens unique dans le sens Place Duras vers le monument aux morts, de même que la Petite rue de la piscine et la rue des Mimosas.

Le grand projet d'aménagement urbain pour 2009 concerne la restructuration du quartier de la piscine autour de la médiathèque, du Centre Médico Social et de la maison de retraite. Le projet consiste en la restructuration d'un quartier par la création d'une place et d'un jardin paysager communs aux différents équipements publics. L'objectif de ce projet est de créer un espace public permettant d'accueillir les pratiques sociales urbaines. Une place et un jardin convivial où les rencontres entre les différents publics peuvent avoir lieu dans un cadre agréable et adapté, accessible aux handicapés.

En 2009 sera engagé un important programme d'éclairage public qui comprendra le chemin de la Clotte, l'avenue des Anciens Combattants d'Indochine, la petite rue de la piscine, le jardin du Temple et la rue Lemouzy et le VC3, ancienne route de Saint-Etienne-de-Tulmont.

Les autres priorités proposées et qui ont été discutées par les Commissions des travaux et des finances pour l'année 2008 sont :

- construction d'un préau à l'école primaire ;
- aménagement de la cour de l'école primaire ;
- remplacement du chauffage de la cantine.

A partir de 2009, les travaux sur les édifices culturels reprendront. Il est prévu dans un premier temps de conforter l'église en restaurant la toiture de la nef et des bas-côtés.

5. *Prévision pluriannuelle des investissements*

La priorité pour les années à venir sera d'abord donnée à l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit Lauzel et à la création de terrains de grand jeu pour les clubs de football et rugby avec tous les équipements annexes.

L'autre grand chantier des années à venir, sera la création d'un complexe sportif répondant aux besoins grandissants des associations sportives de Nègrepelisse et adapté à l'augmentation de la population. Il sera situé à la Croix du Tuile qui concentre déjà les nombreux équipements sportifs de la commune. L'objectif est d'étendre l'offre qualitative (pratique de différents sports) sur la commune et d'améliorer la pratique existante des différents publics : scolaires et centre de loisirs, collégiens, associations sportives.

Le futur programme comprend la création :

- d'une petite salle omnisports,
- de salles spécialisées (arts martiaux, sports de combats, danse,...),
- d'équipements de préparation sportive (salle de musculation),
- de tous les services attenants (vestiaires, sanitaires, infirmerie...),
- d'un pôle administratif (service omnisport de la commune),
- d'un club house.

Le projet prévoira la création de mini terrains de jeux de ballons, l'aménagement d'une aire de stationnement le long de la rue de la Clotte et la création d'un parvis donnant sur la D64.

La conception et la réalisation des différents équipements devront se faire avec un objectif de qualité environnementale. L'intégration paysagère sera également une cible prioritaire tant pour les bâtiments à construire que pour les infrastructures annexes. Le projet de ces équipements sportifs s'intègre dans une démarche plus large de maîtrise de l'énergie et de qualité environnementale à l'échelle de la commune et du territoire, démarche qui se décline selon plusieurs dispositifs : charte énergie, charte paysagère, démarche HQE pour la construction des bâtiments.

Il conviendra également de poursuivre les efforts commencés les années précédentes en matière de voirie et d'éclairage public. Sont programmés :

- Impasse Saint-Gilles ;
- Rue des Fossés, rue Lemouzy, rue des Mimosas, petite rue de la piscine, rue du château et petite rue de l'église et rue Saint-Blaise ;
- Chemin de Lauzel ;
- Eclairage public du VC 5 ;
- Chemin des Pradals ;
- Aménagement de la voie existante à la zone industrielle, reliant le CE n°24 à la voie d'accès aux ateliers municipaux ;
- Aménagement urbain des hameaux (éclairage public, mobilier urbain, voirie) ;
- Trottoirs rue Sadi Carnot ;
- Remplacement de l'éclairage public avenue du 8 mai 1945.
- Continuation du chemin piéton de la rue des marchats à la rue Gibelot ;

L'étude préalable à la restauration des façades du Temple a été livrée par l'architecte en chef des monuments historiques Jean-Louis REBIERE. Les travaux pourront démarrer à partir de 2010 si la commune obtient un financement de la DRAC.